

Motion relative à tuberculose bovine

Les membres de la Chambre d'Agriculture des Landes réunis en session le 27 juin 2016, sous la présidence de Dominique GRACIET,

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

Rappelant que la tuberculose bovine est une épizootie listée dans le code sanitaire pour les animaux terrestres à déclaration obligatoire et que, en dépit d'une centaine de cas par an sur le territoire national, la France est considérée indemne de tuberculose bovine depuis 2001.

Soulignent

- que l'objectif sanitaire est l'éradication de cette maladie dans les élevages et que ceux-ci sont testés régulièrement depuis des années dans le cadre des mesures prophylactiques
- qu'un suivi est également conduit par piégeage sur la faune sauvage pour éviter la création d'un réservoir secondaire de tuberculose susceptible de contaminer les élevages

Rappellent que la prophylaxie a été grandement renforcée et que 75% du cheptel landais est passé en IDC, et du fait de ce renforcement, 12 cas de tuberculose bovine ont été confirmés dans les Landes,

Témoignent ici de l'émoi et de l'inquiétude des éleveurs devant ce nombre élevé de cas de tuberculose et expriment leur soutien aux éleveurs touchés

Dénoncent la non-parution de l'arrêté départemental qui aurait permis de piéger le blaireau au 15 mai au 15 septembre dans la zone de surveillance et jusqu'au 15 janvier en zone rouge, et le manque de moyens pour mener à bien la totalité des analyses sur les animaux prélevés,

Demandent :

- la parution immédiate de l'arrêté et le déblocage de fonds pour une analyse systématique des blaireaux piégés,
- la mise en place d'une action concertée de grande ampleur qui nécessite des moyens humains et notamment pour recruter et animer un réseau de piègeurs couvrant l'ensemble de la zone de surveillance,
- l'extension de la zone de surveillance à l'ensemble du département

Considèrent indispensable le recrutement d'une personne dédiée à cette tâche pour alléger le travail administratif et assurer la communication des résultats et la motivation du réseau des piègeurs qui repose sur une implication bénévole.

Fait à Mont de Marsan, le 27 juin 2016

le Président,
Dominique GRACIET



Nombre de Votants : 30 Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0
Adoptée à l'unanimité